



Commune de Cottens

CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

Le Conseil communal vous informe que, depuis plusieurs jours, la consommation d'eau potable a correspondu à la capacité de fourniture des sources et des puits de pompage.

Par conséquent, il attire votre attention sur cette situation et sollicite votre collaboration afin de limiter la consommation aux stricts nécessaires.

De nombreuses possibilités d'économie et de recyclage de l'eau sont susceptibles de participer à une baisse de consommation.

Le Conseil communal vous remercie de votre compréhension.

Cottens, juin 2017